

Indice des prix à la consommation : les changements de l'année 2021

L'indice des prix à la consommation (indice de type Laspeyres) s'appuie sur un panier de biens et services fixe au cours d'une année dont les prix sont suivis chaque mois. Ce panier est mis à jour chaque année afin d'assurer sa représentativité et de prendre en compte les évolutions de la consommation des ménages. Le chaînage effectué au cours du mois de janvier est l'occasion de mettre à jour le panier, de revoir les pondérations associées à chaque produit et éventuellement d'introduire un certain nombre d'améliorations méthodologiques.

Mise à jour de l'échantillon de produits suivis par l'IPC

Comme chaque année, l'échantillon de produits suivis par l'IPC est mis à jour pour prendre en compte l'évolution de la consommation des ménages. Les produits qui ne sont plus représentatifs de la consommation en 2020 sont supprimés du panier de l'IPC tandis que de nouveaux produits, représentant une part de marché substantielle ou grandissante (les masques de protection sanitaire, par exemple), y sont introduits. C'est l'occasion également de prendre en compte de nouveaux modes de consommation (consommation sur internet en particulier) et d'adapter parfois le protocole de collecte afin de mieux suivre les prix. Le nombre de relevés par variété de produit est également optimisé en fonction du poids de la variété et de la variabilité de l'évolution des prix (par exemple, le nombre de relevés pour les produits frais non saisonniers a été sensiblement réduit en 2021). Les prix de ces nouveaux produits ont été suivis dès décembre 2020 pour mesurer l'évolution de prix entre décembre 2020 et janvier 2021 et pour les intégrer dans le calcul de l'IPC à partir de janvier 2021.

Mise à jour des pondérations 2021

Comme chaque année en janvier, les pondérations de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) et de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) ont été mises à jour pour l'année en cours. Elles sont utilisées pour agréger les 21 000 indices calculés par famille de produits élémentaires et zone géographique de collecte. Ces pondérations représentent la part des dépenses associées à l'indice concerné au regard de la consommation des ménages couverte par l'IPC.

Conformément à la réglementation européenne, ces pondérations sont habituellement mises à jour en s'appuyant sur les estimations semi-définitives de la consommation par la comptabilité nationale pour l'année A-2, valorisées aux prix de décembre de l'année A-1 et éventuellement complétées par des corrections en volume entre l'année A-2 et A-1.

Cette méthode est habituellement acceptable pour obtenir des poids représentatifs de la consommation de l'année A-1 car les évolutions de cette consommation sont lentes. Avec la crise sanitaire, cependant, la structure de la consommation a changé de manière marquée entre 2019 et 2020. C'est pourquoi des travaux supplémentaires ont été menés conformément aux nouvelles directives européennes¹ sur la mise à jour des poids en cas d'important choc sur la consommation.

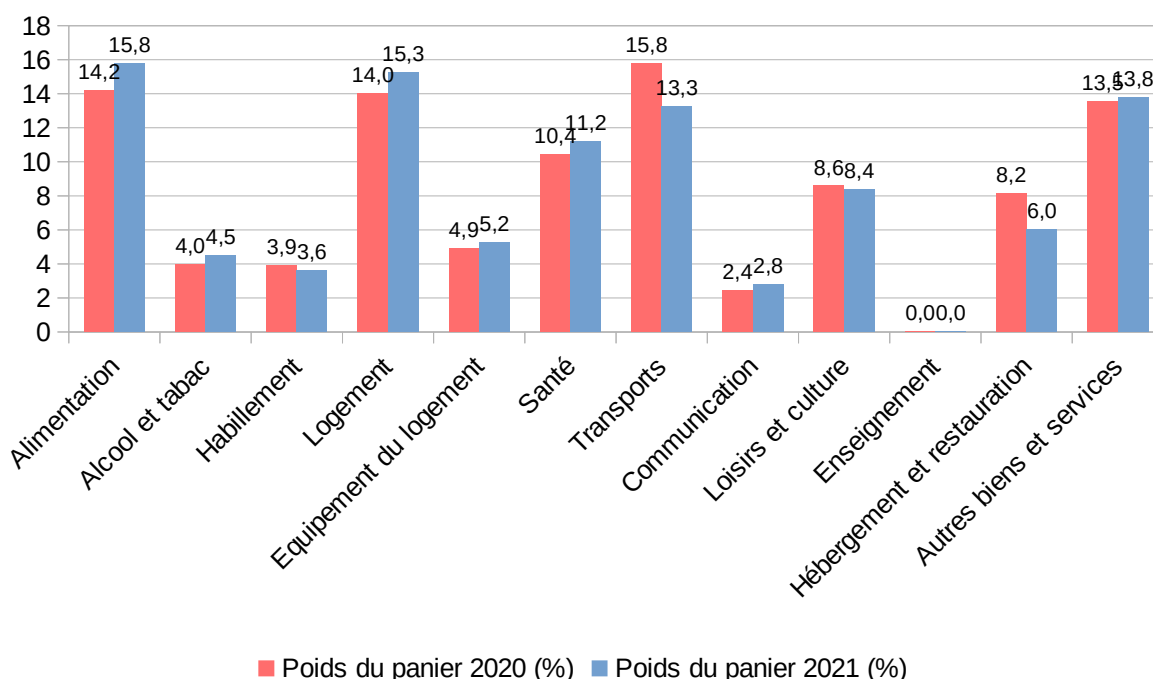
Pour le calcul des pondérations de 2021, les premières estimations des comptes trimestriels pour l'ensemble de l'année 2020, utilisées à un niveau de détail plus fin que celui auxquels ils sont publiés (95 postes), ont

1 <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/10186/10693286/Guidance-on-the-compilation-of-HICP-weights-in-case-of-large-changes-in-consumer-expenditures.pdf>

été mobilisées pour faire évoluer en volume les montants de consommation 2019 fournis par les comptes annuels. Si nécessaire, des ajustements ont été effectués à un niveau de nomenclature plus fin encore en mobilisant les indices de chiffres d'affaires.

Le poids dans le panier IPC de 2021 de l'alimentation, mais aussi du logement, de l'alcool et du tabac, de la santé ou de la communication est ainsi plus important que dans le panier 2020 puisque ces consommations se sont maintenues pendant la crise sanitaire alors que l'ensemble de la consommation chutait (figure 1). À l'inverse, le poids des transports, de l'hébergement et de la restauration et des loisirs et de la culture baisse dans le panier 2021.

Figure 1 : pondération des fonctions de consommation dans le panier IPC de 2020 et de 2021, en %



Champ : France métropolitaine

Source : Insee, comptes trimestriels résultats détaillés T1, T2, T3 2020 et première estimation T4 2020 ; comptes nationaux semi-définitifs 2019.

Note de lecture : Le poids de l'alimentation dans le panier IPC passe de 14,2 % en 2020 à 15,8 % en 2021.

Ces différences entre les paniers 2020 et 2021 ont des conséquences sur la mesure de l'indice des prix à la consommation d'ensemble, en particulier parce que des produits aux prix très saisonniers ou très volatils ne sont pas pondérés de la même manière dans les deux paniers. Ainsi le poids du transport aérien international dans le panier baisse de 68 % entre 2020 et 2021, alors que son prix varie selon des amplitudes très importantes (glissement mensuel de 11 % en moyenne, en valeur absolue, de 2015 à 2020). Le poids du tourisme dans l'IPC (location de chambres, camping, gîtes...) connaît également une baisse sensible alors que ses variations de prix sont très saisonnières (figure 2). De ce fait, les glissements annuels de l'IPC risquent de s'en trouver affectés puisque des phénomènes saisonniers auront un poids différent entre 2020 et 2021. Ainsi en janvier, les baisses de prix du transport aérien après les hausses saisonnières de décembre auront un poids moins important dans le panier 2021, ce qui contribue à la hausse du glissement annuel de l'IPC. À *contrario*, les hausses de prix de l'été seront moins marquées (figure 3 et 4).

Figure 2 : Postes de la consommation dont le poids évolue fortement et aux prix volatils

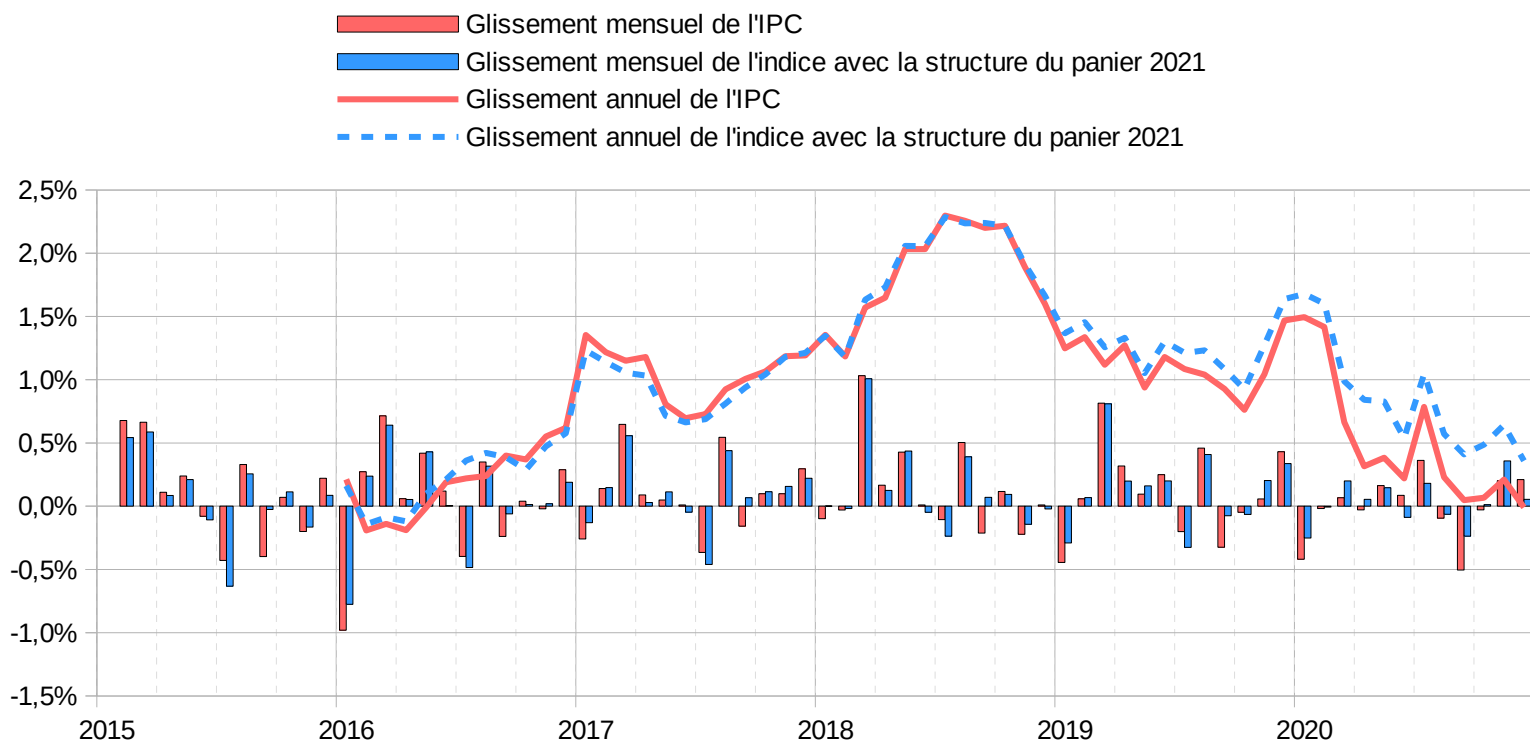
Poste	Poids 2020	Evolution 2021/2020	Glissement mensuel moyen de 2015 à 2020 (valeur absolue)	Poids x Evolution x Glissement mensuel moyen
Transport aérien international	0,82 %	-68%	11%	0,060%
Centres de vacances ou de loisirs	0,16 %	-32%	25%	0,013%
Transport aérien intérieur	0,25 %	-66%	8%	0,013%
Gazole	2,09 %	-26%	2%	0,012%
Campings et auberges de jeunesse	0,45 %	-37%	5%	0,009%
Locations de chambres	0,80 %	-39%	2%	0,008%
Forfaits touristiques internationaux	0,18 %	-36%	9%	0,006%
Essence	1,43 %	-21%	2%	0,006%
Combustibles liquides	0,69 %	-20%	3%	0,005%

Champ : France métropolitaine

Source : Insee, comptes trimestriels résultats détaillés T1, T2, T3 2020 et première estimation T4 2020 ; comptes nationaux semi-définitifs 2019 ; IPC.

Note de lecture : Le poste transport aérien international pèse 0,82 % du panier 2020. En 2021 son poids est réduit de 68 %. Le glissement mensuel en valeur absolue étant en moyenne de 11 %, la mise à jour du poids a un effet de l'ordre de 0,060 points sur l'indice d'ensemble.

Figure 3 :IPC et indice des prix utilisant la structure du panier 2021



Champ : France métropolitaine

Source : Insee, comptes trimestriels résultats détaillés T1, T2, T3 2020 et première estimation T4 2020 ; comptes nationaux semi-définitifs 2019 ; IPC.

Note de lecture : si la structure de la consommation était depuis 2015 celle du panier 2021, le glissement mensuel des prix en décembre 2020 aurait été de +0,1 % contre +0,2 % observé en utilisant la structure de la consommation utilisée par l'IPC (structure de la consommation de 2019 pour les indices de 2020, structure de l'année A-1 pour l'année A). Le glissement annuel des prix aurait été de +0,4 % avec le panier 2021 contre +0,0 % pour le glissement annuel de l'IPC.

Figure 4 : Glissement mensuel de l'IPC et de l'indice des prix utilisant la structure du panier 2021

Mois	Glissement mensuel de l'IPC en 2020	Glissement mensuel de l'indice avec la structure du panier 2021
janv. 20	-0,4%	-0,3%
févr. 20	0,0%	0,0%
mars 20	0,1%	0,2%
avr. 20	0,0%	0,1%
mai 20	0,2%	0,1%
juin 20	0,1%	-0,1%
juil. 20	0,4%	0,2%
août 20	-0,1%	-0,1%
sept. 20	-0,5%	-0,2%
oct. 20	0,0%	0,0%
nov. 20	0,2%	0,4%
déc. 20	0,2%	0,1%

Champ : France métropolitaine

Source : Insee, comptes trimestriels résultats détaillés T1, T2, T3 2020 et première estimation T4 2020 ; comptes nationaux semi-définitifs 2019 ; IPC.

Note de lecture : avec la structure de la consommation du panier 2021, le glissement mensuel des prix en janvier 2020 aurait été de -0,3 % contre -0,4 % observé en utilisant la structure de la consommation utilisée par l'IPC.

Mise à jour des coefficients de désaisonnalisation et des indices désaisonnalisés

Comme chaque année, les coefficients de désaisonnalisation de la série IPC d'ensemble (tous ménages, France entière) et des quatre indices d'inflation sous-jacente ont été révisés sur la période janvier 2000 - décembre 2020. L'estimation de ces coefficients pour 2020 et 2021 est compliquée par le fait que la crise sanitaire a pu modifier la saisonnalité des prix, sans avoir le recul nécessaire pour l'estimer. Le changement de pondération du panier en 2021 modifie également cette saisonnalité (partie **Mise à jour des pondérations 2021**), en attribuant un poids différent à des produits dont les prix sont très saisonniers (transport, tourisme). Pour cette raison, les coefficients de désaisonnalisation pour 2021 ont été estimés à partir de séries révisées prenant en compte les pondérations 2021 sur l'ensemble de la période d'estimation.

Plus grand usage de modèles hédoniques

Lorsqu'un article du panier de l'IPC disparaît et doit être remplacé, la différence de qualité entre le produit qui disparaît et le nouveau doit être prise en compte dans l'indice des prix à la consommation, afin de mesurer des évolutions de prix à qualité constante. Cette différence de qualité est le plus souvent estimée par des méthodes de recouvrement, qui estiment l'évolution des prix pour les produits remplaçants par celle des produits présents dans le panier aux deux périodes. Une méthode moins utilisée est celle des modèles hédoniques qui cherchent à expliquer le prix des produits par ses caractéristiques. Ces méthodes sont moins utilisées d'une part à cause de leur coût d'implémentation mais aussi parce qu'elles nécessitent pour être pertinentes des échantillons de prix conséquents et l'observation de nombreuses caractéristiques du produit.

Pour répondre à cette limite, des collectes par robot sur internet ou *webscraping* ont été mises en place pour recueillir de plus gros volumes d'informations sur les prix et les caractéristiques des produits électroniques. Des modèles hédoniques ont ainsi pu être estimés pour les ordinateurs portables (et utilisés depuis 2020) et les smartphones (depuis 2021). Ils complètent les modèles hédoniques utilisés préalablement pour les lave-vaisselles, téléviseurs, lave-linges, frigos et best-sellers.

Calendrier de collecte

L'IPC est calculé à partir de données de caisses des enseignes de la grande distribution alimentaire, de relevés effectués par les enquêteurs et de relevés effectués de manière centralisée. La collecte centralisée est réalisée tout au long du mois calendaire.

La collecte terrain suit un calendrier précis fixé un an à l'avance². Ce calendrier de collecte diffère du mois calendaire. Chaque mois, l'IPC repose sur 20 jours de collecte terrain répartis sur les jours ouvrés de 4 semaines consécutives.

Chaque produit suivi est affecté à un jour précis parmi les 20 jours de collecte terrain (numérotés de 1 à 20) et l'enquêteur chargé de sa collecte retourne tous les mois observer dans le même point de vente, le même produit, le même jour au sein du mois de collecte : cette façon de procéder permet de s'assurer que l'on mesure bien des évolutions en moyenne sur un mois, de garantir l'ouverture du point de vente et de neutraliser d'éventuels effets « jour de la semaine » sur les prix.

Un mois calendaire comprend de 28 à 31 jours et ne correspond pas à un nombre entier de semaines. En conséquence, chaque année, l'Insee adapte le calendrier de collecte terrain de façon à ce que les 48 semaines de collecte coïncident au mieux avec les mois du calendrier. Cette adaptation consiste à fixer des semaines sans collecte, en moyenne au nombre de 4 par an.

Indépendamment de cet exercice, les variations de l'IPC au mois le mois incorporent des effets calendaires, qui peuvent affecter la comparabilité des chiffres de variations mensuelles d'une année à l'autre. En général, les effets calendaires disparaissent en niveau d'indice au bout d'un ou deux mois au plus et se limitent à des secteurs de consommation particuliers. Par exemple, chaque année, les vacances scolaires ou certains jours fériés ne sont pas situés sur le même mois. Ceci induit des variations du profil mensuel d'indice des secteurs de l'hébergement et du transport de voyageurs. Lorsque de tels effets sont perceptibles, ils font l'objet d'un commentaire dans l'*Informations Rapides* accompagnant la parution de l'indice. Il en est de même du calendrier des soldes lorsque celui-ci évolue.

² Pour les données de caisse, la collecte suit le calendrier du terrain en incluant en plus les samedi et les dimanche.

Le calendrier de collecte terrain retenu par l'Insee cherche le plus possible à reproduire ces effets calendaires : un décalage des soldes dans le calendrier civil devra se retrouver, autant que faire se peut, dans le calendrier de collecte de l'Insee.

En 2021, le calendrier de collecte terrain diffère de celui de 2020. En effet, en 2020 (comme précédemment en 2013), il a été nécessaire d'introduire une cinquième semaine sans collecte au cours de l'année afin de s'assurer que le début de l'année suivante coïncide avec le début de l'année civile. Le calendrier de collecte terrain 2021 ne comporte que 4 semaines sans collecte. Le tableau suivant intègre le décalage des soldes d'hiver.

Figure 5 : Nombre de jours de soldes dans le calendrier de collecte IPC et dans le calendrier civil (intégrant le report de la fin des soldes d'hiver au 02 mars 2021)

Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Soldes d'hiver							
Janvier IPC	18	18	13	13	13	13	8
Civil	25	26	21	22	23	24	12
Février IPC	12	12	17	17	17	7	20
Civil	17	16	21	20	19	4	28
Mars IPC	0	0	0	0	0	0	2
Civil	0	0	0	0	0	0	2
Soldes d'été							
Juin IPC	3	3	0	0	0	0	3
Civil	7	9	3	4	5	0	8
Juillet IPC	19	19	17	18	18	3	16
Civil	31	31	31	31	31	17	20
Août IPC	2	2	7	7	7	12	0
Civil	4	2	8	7	6	11	0

Note : l'indice des prix à la consommation de janvier inclut 13 jours de soldes en 2020 et 8 jours en 2021 (sur 20 jours de collecte). Le mois civil de janvier inclut 24 jours de soldes en 2020 et 12 jours en 2021 (sur 31 jours).